



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le **24 AVR. 2026**  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2601-DE

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.01**

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 20 mars 2026

Monsieur Charles RICHARDIN demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;  
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du vendredi 20 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Maire soumet la proposition au vote du Conseil qui s'exprime comme suit :

| Voix contre | Abstention(s) | Voix pour |
|-------------|---------------|-----------|
| 0           | 0             | 15        |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**-APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026.

La secrétaire de séance,  
**Aurélien BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

**L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le **24 AVR. 2026**

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2602-DE

**Etaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.02**

**Objet** : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

Considérant que le Conseil municipal peut déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions afin de faciliter la gestion des affaires communales ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de bonne administration et de réactivité, d'accorder au Maire les délégations prévues par les dispositions précitées ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder les délégations ci-dessous et soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s) | Voix pour |
|-------------|---------------|-----------|
| 0           | 0             | 15        |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines des attributions dont la délégation est autorisée par l'article L.2122-22 du CGCT telles qu'elles sont définies ci-dessous :

- De procéder, dans la limite des emprunts prévus au budget et dans la limite de **100.000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à **100.000 € H.T.** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 200 000 € ;
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale notamment dans les conditions suivantes :
  - a) saisine en demande, en défense ou intervention et représentation ainsi que désistement devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune.
  - b) saisine en demande, en défense ou intervention et représentation ainsi que désistement devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune
  - c) saisine en demande, en défense ou intervention et représentation ainsi que désistement devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant en demande ou en défense de faire valoir les intérêts de la commune.
  - d) dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures.
  - e) homologation juridictionnelle de toutes les transactions lorsque celles-ci mettent fin à une procédure en cours.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **20 000 €** ;
- De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant annuel de 200.000 € ;

- D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme pour les aliénations à titre onéreux dans la limite d'un montant inférieur à **200.000 €** ;
- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De procéder aux dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les projets et opérations inscrits au budget communal.

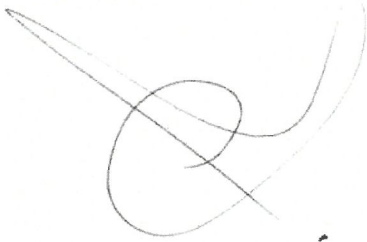
Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT.

**Le Maire s'abstient de participer à toute décision pour laquelle il existe un intérêt personnel, direct ou indirect, de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions.**

**Dans ce cas :**

- **il ne participe ni à l'instruction ni à la décision ;**
- **il ne signe aucun acte ;**
- **la compétence est exercée par un adjoint dans l'ordre des délégations ou, à défaut, par le Conseil municipal ;**
- **mention de ce déport est portée au procès-verbal ainsi que dans les actes concernés.**

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**



Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**,  
à **19 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le **24 AVR. 2026**

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2603-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU,  
Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain  
LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.03**

**Objet : Indemnité de fonction du Maire**

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

Vu la population totale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (1.338 habitants),

Considérant que les Maires bénéficient à titre automatique, et sans délibération, d'indemnités  
de fonction au taux maximum fixé selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT, mais que  
toutefois, le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci  
une indemnité inférieure au barème étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget  
municipal,

Considérant que Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté de ne pas  
percevoir l'indemnité de fonction au taux maximum (51,60 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction  
Publique pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants) et qu'il propose de ramener le **taux de**  
**l'indemnité à 36 %**.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)        | Voix pour |
|-------------|----------------------|-----------|
| 0           | 1<br>Odile CAPITAINE | 14        |

Après délibération, à la **majorité** (1 abstention : Mme Odile CAPITAINE), le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer le taux des indemnités allouées à Monsieur Charles RICHARDIN pour  
l'exercice effectif des fonctions de Maire à **36 % de l'Indice Brut Terminal** de la  
Fonction Publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de  
la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

La secrétaire de séance,  
**Aurélien BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2604-DE

**Étaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU,  
Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain  
LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.04**

**Objet** : Indemnités de fonction des adjoints

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

Vu la population totale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (1.338 habitants),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et  
suivants,

Vu les arrêtés du Maire en date du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature  
aux Adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi,  
les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires  
seront prévus au budget communal,

Le taux maximal susceptible d'être alloué aux Adjoints de la Commune est de 19,80 %  
mandat.

Considérant que dans un souci de bonne administration de la commune, le maire  
souhaite également donner une délégation à un conseiller municipal, le Maire propose de  
**fixer le taux de l'indemnité des adjoints à 15,43 %.**

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)        | Voix pour |
|-------------|----------------------|-----------|
| 0           | 1<br>Odile CAPITAINE | 14        |

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2604-DE

Après délibération, à la **majorité** (1 *abstention* : Mme Odile **CAPITAINE**), le Conseil Municipal :  
- **DECIDE, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026**, de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire au **taux de 15,43 % de l'Indice Brut Terminal** de la Fonction Publique pour les 3 Adjoints au Maire élus le 20 mars 2026.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**



Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2605-DE

**Étaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.  
**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.05**

**Objet** : Indemnités de fonction des conseillers délégués

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

Vu la population totale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (1.338 habitants),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu l'arrêté du Maire en date du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à la conseillère déléguée,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

Le taux maximal susceptible d'être alloué aux conseillers délégués de la Commune est de 6 % de l'Indice Brut Terminal.

Considérant que dans un souci de bonne administration de la commune, le maire souhaite également donner une délégation à un conseiller municipal, le Maire propose de **fixer le taux de l'indemnité des conseillers délégués à 6 %.**

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)        | Voix pour |
|-------------|----------------------|-----------|
| 0           | 1<br>Odile CAPITAINE | 14        |

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2605-DE

Après délibération, à la **majorité** (1 *abstention* : Mme Odile **CAPITAINE**), le Conseil Municipal :  
- **DECIDE, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026**, de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers délégués au **taux de 6 % de l'Indice Brut Terminal** de la Fonction Publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**



Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2606-DE

**Etaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.06**

**Objet** : Délégués Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher – SIDELC 41

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit élire les délégués de la Commune qui siégeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des délégués titulaire et suppléant qui siégeront au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (S.I.D.E.L.C. 41).

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Sont élus :

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| <b>1 TITULAIRE</b> | <b>Thierry LOUVEL</b> |
| <b>1 SUPPLÉANT</b> | <b>Yves LEROY</b>     |

La secrétaire de séance,  
Aurélien BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2607-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.07****Objet : Délégués Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection du Loir-et-Cher**

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit élire les délégués de la Commune qui siégeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection de Loir-et-Cher.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Sont élus :

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>2 TITULAIRES</b> | <b>- Charles RICHARDIN</b><br><b>- Thierry LOUVEL</b> |
| <b>2 SUPPLÉANTS</b> | <b>- Alain LEROY</b><br><b>- Yves LEROY</b>           |

La secrétaire de séance,  
**Aurélien BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2608-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.08**

**Objet : Délégués Syndicat Intercommunal des Circuits Equestres et Pédestres du Perche**

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit élire les délégués de la Commune qui siégeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Syndicat Intercommunal des Circuits Equestres et Pédestres du Perche.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Sont élus :

|              |                                      |
|--------------|--------------------------------------|
| 2 TITULAIRES | - Claude CARTON<br>- Magalie PAULEAU |
| 2 SUPPLÉANTS | - Roger CLAVEL<br>- Yves LEROY       |

La secrétaire de séance,  
Aurélien BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2609-DE

**Etaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.  
**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.09**

**Objet : Délégués Syndicat Mixte du Pays Vendômois**

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit élire les délégués de la Commune qui siégeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des délégués titulaire et suppléant qui siégeront au Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)   | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br><i>Odile CAPITAINE</i><br><i>Alexandra BILLY</i> | 13        |

Sont élus :

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| <b>1 TITULAIRE</b> | <b>- Charles RICHARDIN</b> |
| <b>1 SUPPLÉANT</b> | <b>- Magalie PAULEAU</b>   |

La secrétaire de séance,  
Aurélie BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**,  
à **19 heures**, le **Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la**  
**Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le **24 AVR. 2026**

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2610-DE

**Etaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame **Aurélié BAUGÉ** a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.10**

**Objet : Délégués Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Mondoubleau-Cormenon**  
**(SIVOM Mondoubleau-Cormenon)**

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit élire les délégués de la Commune qui siégeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des délégués titulaire et suppléant qui siégeront au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Mondoubleau-Cormenon.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)   | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br><i>Odile CAPITAINE</i><br><i>Alexandra BILLY</i> | 13        |

Sont élus :

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>2 TITULAIRES</b> | <b>- Thierry LOUVEL</b><br><b>-Yves LEROY</b>            |
| <b>2 SUPPLÉANTS</b> | <b>- Ludovic PINEAU</b><br><b>-Jean-Michel BRIMBOEUF</b> |

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2611-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU,  
Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain  
LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.  
**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.11**

**Objet :** Délégués Syndicat Mixte à Vocation Sportive du Perche de Mondoubleau

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit désigner des représentants de la  
Commune qui siègeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Représentation indirecte de la Commune par l'intermédiaire de le Communauté de Communes des  
Collines du Perche : les représentants de la Commune sont désignés par la Communauté de  
Communes sur proposition du Conseil Municipal de Mondoubleau.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Sont proposés par le Conseil Municipal :

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>2 TITULAIRES</b> | - JEAN-MICHEL BRIMBOEUF<br>- ROGER CLAVEL |
| <b>2 SUPPLÉANTS</b> | - LUDOVIC PINEAU<br>- AURÉLIE BAUGÉ       |

La secrétaire de séance,  
Aurélien BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**,  
à **19 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles **RICHARDIN**, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le **24 AVR. 2026**  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2612-DE

**Étaient présents** : Charles **RICHARDIN**, Claude **CARTON**, Jean-Michel **BRIMBOEUF**, Magalie **PAULEAU**,  
Ludovic **PINEAU**, Aurore **REINETTE**, Thierry **LOUVEL**, Roger **CLAVEL**, Marie-Adeline **MAUGOUR**, Alain  
**LEROY**, Aurélie **BAUGÉ**, Yves **LEROY**, Odile **CAPITAINE**, Alexandra **BILLY**.  
**Absent(s) excusé(s) : Denise POTIN**

**Pouvoir(s) : Denise POTIN à CLAUDE CARTON**

Madame **Aurélié BAUGÉ** a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.12**

**Objet : Délégués Syndicat des Rivières des Collines du Perche**

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit désigner des représentants de la  
Commune qui siègeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Représentation indirecte de la Commune par l'intermédiaire de le Communauté de Communes des  
Collines du Perche : les représentants de la Commune sont désignés par la Communauté de  
Communes sur proposition du Conseil Municipal de Mondoubleau.

Le Maire soumet au vote :

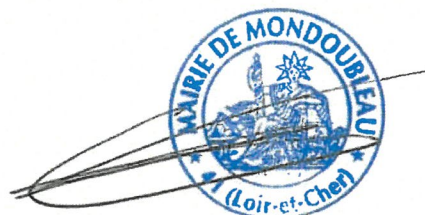
| Voix contre | Abstention(s)   | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br><i>Odile CAPITAINE</i><br><i>Alexandra BILLY</i> | 13        |

Sont proposés par le Conseil Municipal pour le Syndicat des Rivières des Collines du Perche :

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| <b>1 TITULAIRE</b> | <b>- Jean-Michel BRIMBOEUF</b> |
| <b>1 SUPPLÉANT</b> | <b>- Alain LEROY</b>           |

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**,  
à **19 heures**, le **Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la**  
**Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le **24 AVR. 2026**

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2613-DE

**Etaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame **Aurélié BAUGÉ** a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.13**

**Objet** : **Délégué Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères - SYVALORM**

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit désigner des représentants de la Commune qui siègeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Représentation indirecte de la Commune par l'intermédiaire de le Communauté de Communes des Collines du Perche : les représentants de la Commune sont désignés par la Communauté de Communes sur proposition du Conseil Municipal de Mondoubleau.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)   | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br><i>Odile CAPITAINE</i><br><i>Alexandra BILLY</i> | 13        |

La proposition du Conseil Municipal pour le Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères est la suivante :

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| <b>1 TITULAIRE</b> | <b>- Thierry LOUVEL</b> |
|--------------------|-------------------------|

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2614-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.  
**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

AVRIL 26.14

**Objet :** Délégué Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, doit désigner des représentants de la Commune qui siègeront dans les différents syndicats intercommunaux.

Représentation indirecte de la Commune par l'intermédiaire de le Communauté de Communes des Collines du Perche : les représentants de la Commune sont désignés par la Communauté de Communes sur proposition du Conseil Municipal de Mondoubleau.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

La proposition du Conseil Municipal pour le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence (SCOT) est la suivante :

|             |                        |
|-------------|------------------------|
| 1 TITULAIRE | - Charles RICHARDIN    |
| 1 SUPPLEANT | -Jean-Michel BRIMBOEUF |

La secrétaire de séance,  
Aurélie BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2615-DE

**Etaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.15**

**Objet** : Désignation des représentants du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de l'EHPAD-Maison de retraite « Les Marronniers »

Conformément aux articles R.315-6 et R.315-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration de l'EHPAD-Maison de Retraite « Les Marronniers » est composé de plusieurs membres et notamment :

- **3 représentants de la collectivité** territoriale de rattachement, **dont le Maire** ou le Président du Conseil Départemental ou leur représentant respectif, élu dans les conditions fixées au dernier alinéa du I de l'article L.315-10, qui assure la présidence du Conseil d'Administration.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation des 3 Conseillers Municipaux qui représenteront la Commune au Conseil d'Administration de l'EHPAD-Maison de Retraite « Les Marronniers ».

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)        | Voix pour |
|-------------|----------------------|-----------|
| 0           | 1<br>Alexandra BILLY | 14        |

Le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants suivants :

- Charles RICHARDIN
- Claude CARTON
- Denise POTIN

La secrétaire de séance,  
Aurélie BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2616-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU,  
Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain  
LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.16**

**Objet :** Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Écoles du R.P.I. de Choue-Mondoubleau

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, a procédé à la désignation de son représentant  
au Conseil d'Écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) de Choue-  
Mondoubleau.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants suivants :

- Charles RICHARDIN, Maire, Représentant de droit
- Marie-Adeline MAUGOUR, Représentante du Maire

La secrétaire de séance,  
Aurélien BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2617-DE

**Étaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU,  
Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain  
LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.17**

**Objet** : Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège de Mondoubleau

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, a procédé à la désignation de son représentant  
au Conseil d'Administration du Collège Alphonse Karr de Mondoubleau.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants suivants :

- Charles RICHARDIN, Maire, Représentant de droit
- Aurélie BAUGÉ, Représentante du Maire

La secrétaire de séance,  
Aurélie BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2618-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

**Etaients présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU,  
Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain  
LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.18**

**Objet** : Désignation du Correspondant Défense Nationale

Monsieur le Maire expose que chaque Conseil Municipal doit désigner un Correspondant Défense.  
Le Correspondant assure le lien entre la Défense Nationale, les élus locaux et la population.  
Il assure un rôle d'information sur la Journée Défense et Citoyenneté, les carrières et formations  
militaires.

Le Maire soumet au vote :

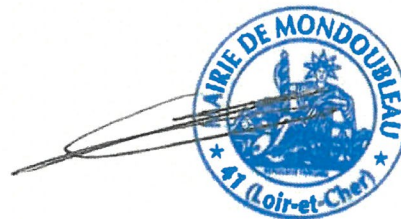
| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Le Conseil Municipal procède à la désignation du représentant suivant :

**-Thierry LOUVEL**

La secrétaire de séance,  
Aurélien BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2619-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.19**

**Objet :** Désignation du Correspondant Sécurité Routière

Monsieur le Maire expose que chaque Conseil Municipal doit désigner un Correspondant Sécurité Routière.

Le Correspondant est l'interlocuteur en matière d'actions de prévention et de sécurité routière. Il est chargé des actions d'information et de sensibilisation auprès des scolaires et des habitants.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Le Conseil Municipal procède à la désignation du représentant suivant :

**-Jean-Michel BRIMBOEUF**

La secrétaire de séance,  
**Aurélie BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2620-DE

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.20**

**Objet :** CNAS-Désignation du délégué du collège des élus

Monsieur le Maire expose que la Commune adhère depuis de nombreuses années au CNAS-Comité Nationale d'Action Sociale en faveur du personnel des collectivités territoriales.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un élu qui sera délégué de la Commune auprès du CNAS.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)   | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br><i>Odile CAPITAINE</i><br><i>Alexandra BILLY</i> | 13        |

Madame Aurore REINETTE est nommée déléguée au CNAS au titre du collège des élus.

La secrétaire de séance,  
Aurélien BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2621-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.21**

**Objet :** Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association l'Egrenne

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, a procédé à la désignation de son représentant au Conseil d'Administration de l'Association l'EGRENNE.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Monsieur Charles RICHARDIN, Maire, Représentant de droit.

La secrétaire de séance,  
Aurélie BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**,  
à **19 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles **RICHARDIN**, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le **24 AVR. 2026**

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2622-DE

**Étaient présents :** Charles **RICHARDIN**, Claude **CARTON**, Jean-Michel **BRIMBOEUF**, Magalie **PAULEAU**,  
Ludovic **PINEAU**, Aurore **REINETTE**, Thierry **LOUVEL**, Roger **CLAVEL**, Marie-Adeline **MAUGOUR**, Alain  
**LEROY**, Aurélie **BAUGÉ**, Yves **LEROY**, Odile **CAPITAINE**, Alexandra **BILLY**.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise **POTIN**

**Pouvoir(s) :** Denise **POTIN** à **CLAUDE CARTON**

Madame **Aurélié BAUGÉ** a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.22**

**Objet :** Représentants du Conseil Municipal référents Petites Cités de Caractère

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, a procédé à la désignation de ses  
représentants en tant que référents Petites Cités de Caractère.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)   | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile <b>CAPITAINE</b><br>Alexandra <b>BILLY</b> | 13        |

- **Magalie PAULEAU**, référente.
- **Charles RICHARDIN**, Maire, représentant.

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2623-DE

**Etaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU,  
Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain  
LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.23**

**Objet** : Représentant Agence Technique Départementale

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, a procédé à la désignation de son représentant  
à l'Agence Technique Départementale.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Le Conseil Municipal procède à la désignation du représentant suivant :

**-Jean-Michel BRIMBOEUF**

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2624-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.24**

**Objet :** Référent Cinémobile – Cinéma itinérant

Le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, a procédé à la désignation de son référent au dispositif Cinémobile, service de cinéma itinérant, exploité par l'agence CICLIC Centre-Val de Loire.

Le Maire soumet au vote :

| Voix contre | Abstention(s)                           | Voix pour |
|-------------|---|-----------|
| 0           | 2<br>Odile CAPITAINE<br>Alexandra BILLY | 13        |

Le Conseil Municipal procède à la désignation du référent suivant :

**-Magalie PAULEAU**

La secrétaire de séance,  
**Aurélien BAUGÉ**

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2625-DE

**Etaients présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.  
**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.25**

**Objet** : Vote des subventions aux associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à la majorité vote les subventions communales allouées aux différentes associations locales pour l'année 2026 de la façon suivante :

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT, il est rappelé que les associations sont tenues de fournir à la Commune qui a accordé une subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. Le versement de la subvention ne sera réalisé que si l'association respecte cette obligation et transmet l'ensemble des documents.

|   | 2025<br>Attributions | 2026<br>Propositions |
|---|----------------------|----------------------|
| Association Sportive de Sargé -Mondoubleau-Cormenon-ASSMC     | 500 €                | 500 €                |
| Tennis Club   | 400 €                | 400 €                |
| La Gaule Percheronne  | *100 €               | 100 €                |
| Amicale du Bel Age  | 100 €                | 100 €                |
| Donneurs de Sang Canton                                       | 20 €                 | 20 €                 |
| Perche Nature   | *100 €               | 100 €                |
| U.C.A.M.  | *550 €               | 750 €                |
| UNC -MONDOUBLEAU-CORMENON Anciens combattants                 | 50 €                 | 100 €                |
| ACPG-CATM Anciens combattants                                 | NEANT                | 150 €                |
| FNATH (Fédération des Accidents du Travail et des Handicapés) | *50 €                | NEANT                |
| Souvenir Français   | 50 €                 | 50 €                 |
| Doigts Agiles   | 30 €                 | 30 €                 |
| Conciliateurs de justice de Loir et Cher                      | *50 €                | 50 €                 |

|  |                   |                   |
|--|-------------------|-------------------|
| Association des Secrétaires de Mairie Loir-et-Cher   | 40 €              | 40 €              |
| Dyna'mômes   | 90 €              | NEANT             |
| ADMR<br>(1,05 €/hab sur la base de 1.306 habitants)  | 1.420 €           | 1 371,30 €        |
| AEP Saint Louis de Gonzague  | 1.000 €           | 1.000 €           |
| Tennis de Table des Collines du Perche TTCP  | 150 €             | 150 €             |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mondoubleau  | 140 €             | 300 €             |
| Pirouette  | 90 €              | 100 €             |
| Gymnastique Volontaire Mondoubleau-Cormenon  | 150 €             | 150 €             |
| Association « Age Vermeil »<br><i>Asso pour le développement d'activités et animations en faveur des résidents de l'EPHAD de Mondoubleau</i> | *200 €            | 200 €             |
| Association Sport Adapté du Perche   | 100 €             | 100 €             |
| Association Vie Libre  | 200 €             | 100 €             |
| Grenne d'API (Association Parents d'élèves du<br>Regroupement Pédagogique de Mondoubleau-Choue)  | 500 €             | 500 €             |
| Croix Rouge  | 150 €             | 150 €             |
| JALMALV - <i>Jusqu'à la mort, accompagner la vie</i>   | 60 €              | 60 €              |
| Restos du Cœur (Les)<br>en bons alimentaires et non subvention   | 550 €             | 550 €             |
| ARSEN  | *300 €            | 300 €             |
| Dans les Pas de Léonie   |                   | 200 €             |
| <b>MONTANT TOTAL DES SUBENTIONS ATTRIBUÉES</b>   | <b>7.240,00 €</b> | <b>7.621,30 €</b> |

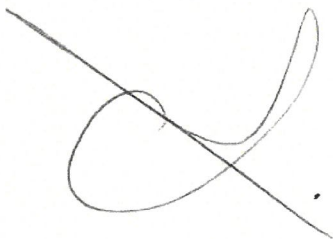
\*Subvention attribuée mais non versée : manque présentation des bilans demandés

### Déports :

Ne prennent pas part au vote :

- Madame Alexandra BILLY (Tennis Club) ;
- Monsieur Alain LEROY (Sapeurs-pompiers) ;
- Monsieur Ludovic PINEAU (Grenne d'API) ;
- Madame Aurore REINETTE (Dans les Pas de Léonie).

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**



Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2626-DE

**Etaients présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.  
**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.26**

**Objet** : Constitution des commissions communales

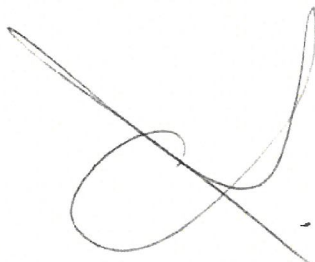
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer et constituer les commissions municipales suivantes :

| COMMISSIONS MUNICIPALES   | MEMBRES  |
|---|--|
| <b>Social</b><br><br><i>9 membres</i>   | CLAUDE CARTON<br>THIERRY LOUVEL<br>MAGALIE PAULEAU<br>AURORE REINETTE<br>DENISE POTIN<br>ROGER CLAVEL<br>YVES LEROY<br>ALEXANDRA BILLY<br>ODILE CAPITAINE  |
| <b>Vie Communale</b><br>(Communication, animations,<br>sport, loisirs, culture)<br><br><i>8 membres</i> | JEAN-MICHEL BRIMBOEUF<br>THIERRY LOUVEL<br>MAGALIE PAULEAU<br>LUDOVIC PINEAU<br>AURORE REINETTE<br>ROGER CLAVEL<br>MARIE-ADELIN MAUGOUR<br>ALEXANDRA BILLY |

|  |  |
|--|--|
| <b>Cadre de vie</b> (travaux aménagement, urbanisme)<br><br><i>7 membres</i>   | JEAN-MICHEL BRIMBOEUF<br>THIERRY LOUVEL<br>MAGALIE PAULEAU<br>LUDOVIC PINEAU<br>AURELIE BAUGÉ<br>YVES LEROY<br>ALEXANDRA BILLY   |
| <b>Finances-Budget</b><br><br><i>Membres : ensemble des Conseillers Municipaux</i>   | JEAN-MICHEL BRIMBOEUF<br>CLAUDE CARTON<br>THIERRY LOUVEL<br>MAGALIE PAULEAU<br>LUDOVIC PINEAU<br>AURORE REINETTE<br>DENISE POTIN<br>ROGER CLAVEL<br>MARIE-ADELIN MAUGOUR<br>ALAIN LEROY<br>AURELIE BAUGÉ<br>YVES LEROY<br>ODILE CAPITAINE<br>ALEXANDRA BILLY |
| <b>Commission MAPA</b><br><i>(Marchés Publics à Procédure Adaptée)</i><br><br>Avis CONSULTATIF pour marchés MAPA à partir de 40.000 € H.T. | Jean-Michel BRIMBOEUF<br>Alain LEROY<br>Yves LEROY   |

Le Maire est président de droit de toutes les commissions municipales, les Vice-Présidents seront désignés lors de la première réunion de chacune des commissions municipales.

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**



Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2627-DE

**Étaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.27**

**Objet :** Legs de Madame Alice GALLOIX – Retrait et nouvelle délibération

Vu le courrier en date du 21 janvier 2026 de l'étude de Maître Antoine Richardin informant la commune de Mondoubleau d'un legs consenti par Madame Alice GALLOIX, demeurant à Mondoubleau, 11 rue Leroy et décédée le 14 décembre 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 février 2026 acceptant ce legs et autorisant le Maire à signer les documents afférents,

Considérant que ce legs, d'un montant de quinze mille euros (15 000 €), est attribué à la commune de Mondoubleau à charge pour celle-ci d'entretenir la tombe de la défunte,

Vu l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune,

Considérant la situation de conflit d'intérêts potentiel du Maire, en raison de ses liens familiaux avec le notaire en charge de la succession,

Considérant, dans un souci de sécurité juridique et de respect du principe d'impartialité, la nécessité de retirer la délibération susvisée et de statuer à nouveau,

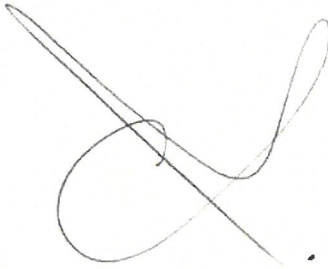
Considérant que Monsieur le Maire a quitté la salle au moment de l'examen et du vote de la présente délibération et n'a pris part ni aux débats ni au vote,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (le Maire s'étant retiré), après en avoir délibéré :

- **RETIRE** la délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2026 relative à l'acceptation du legs de Madame Alice GALLOIX,
- **ACCEPTE** le legs de quinze mille euros (15 000 €) consenti par Madame Alice GALLOIX à la commune de Mondoubleau,

- **S'ENGAGE** à assurer l'entretien de la tombe de Madame Alice GALLOIX, conformément aux volontés exprimées par la défunte,
- **AUTORISE** le 1er adjoint au maire, à représenter la commune et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, notamment ceux établis par l'office notarial,
- **PRÉCISE** que le Maire ne prendra pas part à la signature des actes en lien avec ce dossier.

La secrétaire de séance,  
**Aurélié BAUGÉ**



Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**




**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2628-DE

**Etaients présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) : Denise POTIN**

**Pouvoir(s) : Denise POTIN à CLAUDE CARTON**

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.28**

**Objet** : Avenant de prorogation à la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire – Retrait et nouvelle délibération

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la commune de Mondoubleau a signé une convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (PVD-ORT) en date du 14 juin 2023, portant sur quatre axes majeurs :

- AXE ATTRACTIVITÉ : Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins actuels et prévisibles du bassin de vie ;
  - AXE CADRE DE VIE : Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune ;
  - AXE HABITAT : Habiter et vivre durablement ;
  - AXE MOBILITÉ : Fluidifier la circulation au centre-bourg et développer les mobilités douces.
- Les avantages concrets et immédiats de cette convention-cadre confèrent de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

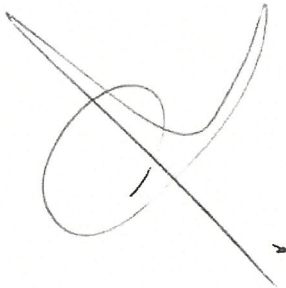
- renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg ;
  - favoriser la réhabilitation de l'habitat en permettant un accès prioritaire aux aides de l'ANAH ;
  - mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption commercial et artisanal) ;
  - faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.
- Le programme « Petites Villes de Demain », porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), initialement prévu jusqu'au 31 mars 2026, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Il convient, par conséquent, de proroger par avenant la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire, en portant le terme du volet PVD au 31 décembre 2026 et celui du volet ORT au 31 décembre 2028, afin d'assurer la continuité et la mise en œuvre des projets engagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la prolongation du volet PVD jusqu'au 31 décembre 2026 et du volet ORT jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du 14 juin 2023, ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- La présente délibération remplace la précédente du 19 janvier 2026.

La secrétaire de séance,  
**Aurélie BAUGÉ**



Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
**Charles RICHARDIN**





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : le 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2629-DE

**Étaient présents** : Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.  
**Absent(s) excusé(s)** : Denise POTIN

**Pouvoir(s)** : Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

AVRIL 26.29

**Objet** : Création emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial (Agent d'entretien des locaux)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 10 septembre 2024, un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial a été créé afin d'assurer l'entretien des locaux de la Maison Consigny ainsi que des locaux administratifs de la Mairie.

Considérant que les besoins en entretien des locaux demeurent constants et nécessaires au bon fonctionnement des services communaux,  
Considérant qu'il convient d'assurer la continuité de ces missions,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un nouvel emploi non permanent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé de maintenir un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet, à raison de 10/35ème.

Monsieur le Maire propose également d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel au motif L.332-23-2 pour une durée de 6 mois, sur une période maximale de 12 mois consécutifs, conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour assurer l'entretien des locaux de la Maison Consigny ainsi que des locaux administratifs, pour une durée hebdomadaire de travail de 10/35ème ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois dans les conditions précitées ;
- **PRÉCISE** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice Brut 367 et indice Majoré 366, à laquelle pourront s'ajouter les suppléments et indemnités prévus par les textes en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Aurélien BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**,  
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Charles RICHARDIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Date de convocation : le 27 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 24 AVR. 2026  
ID : 041-214101438-20260401-AVRIL2630-DE

**Etaient présents :** Charles RICHARDIN, Claude CARTON, Jean-Michel BRIMBOEUF, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurore REINETTE, Thierry LOUVEL, Roger CLAVEL, Marie-Adeline MAUGOUR, Alain LEROY, Aurélie BAUGÉ, Yves LEROY, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY.

**Absent(s) excusé(s) :** Denise POTIN

**Pouvoir(s) :** Denise POTIN à CLAUDE CARTON

Madame Aurélie BAUGÉ a été nommée secrétaire de séance.

**AVRIL 26.30**

**Objet :** Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal

Le Maire,  
Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil municipal du 8 septembre 2025 donnant délégation au  
Maire,

Donne communication au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des  
délégations susvisées, antérieurement au renouvellement du Conseil municipal, et n'ayant pas  
encore fait l'objet d'un compte-rendu :

|         |            |  |
|---------|------------|--|
| 2026/10 | 26/02/2026 | Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain<br>Propriétaire : M. GOURDET Patrice 1 La Brosse 41270 DROUE<br>Adresse du bien : 5 allée Mozart 41170 MONDOUBLEAU<br>Acquéreur : M. LEMAIRE Tony 7 chemin du Pavillon 41170<br>MONDOUBLEAU  |
| 2026/11 | 26/02/2026 | Avenant de transfert – Lot n°10 – Electricité – Réhabilitation d'un ancien<br>bâtiment commercial en TLC suite à cession de l'EUURL BIGOT à la SAS<br>CORDIER  |
| 2026/12 | 19/03/2026 | Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain<br>Propriétaire : Mme GOYENECHÉ Ghislaine Quartier Iphargaineta –<br>Maison Goiz Eder 64640 SAINT-ESTEBEN<br>Adresse du bien : 21 rue George Sand 41170 MONDOUBLEAU<br>Acquéreur : M. LENFANT René 1 Le Vigneau 41270 BOURSAY          |
| 2026/13 | 19/03/2026 | Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain<br>Propriétaire : Mme NOTIS Carole 41 rue du Pont de l'Horloge 41170<br>MONDOUBLEAU<br>Adresse du bien : 41 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU<br>Acquéreur : Mme MEVEL Maryvonne 8 rue Maurice Bouchor Hall 15<br>75014 PARIS |

La secrétaire de séance,  
Aurélie BAUGÉ

Extrait certifié conforme  
Mondoubleau, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Charles RICHARDIN





## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

08 AVR. 2026

**Arrêté n° 2026/29 du 25/03/2026 - DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF, 1er ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Mondoubleau,  
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des Adjointes au Maire,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints, proclamant Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF, Premier Adjoint au Maire,  
Considérant qu'il importe, dans un souci de bonne administration de la Commune, de déléguer certaines fonctions aux Adjointes,

### ARRETE

**Article 1 :** Délégation de fonction est accordée à **Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF**, Premier Adjoint, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2026** concernant les affaires en matière de :

- Travaux et aménagements communaux
- Entretien des routes communales, espaces verts
- Urbanisme et aménagement, élu référent chargé du suivi du programme « Petites Villes de Demain »
- Sports, loisirs et culture ainsi que les installations municipales y afférentes
- Coordination et relation avec les Services Techniques
- Finances communales et budget

**Article 2 :** Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF, Premier Adjoint, reçoit à ce titre délégation de signature pour tous les documents, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation de fonction, ainsi que tous les documents concernant l'ordonnancement de toutes les dépenses et recettes communales.

**Article 3 :** L'Adjoint exerce cette délégation de fonction et signature sous la surveillance et la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du C.G.C.T.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.  
Ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Vendôme et à l'intéressé.

**Article 5 :** Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission à Monsieur le Préfet et de sa publication.

Mondoubleau, le 25 mars 2026

Le Maire

**Charles RICHARDIN**

Notifié à l'Adjoint le : 30 mars 2026

Signature :





## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

08 AVR. 2026

### Arrêté n° 2026/30 du 25/03/2026 - DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A Madame CLAUDE CARTON, 2<sup>e</sup> ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Mondoubleau,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints, proclamant Madame Claude CARTON, Deuxième Adjointe au Maire,

Considérant qu'il importe, dans un souci de bonne administration de la Commune, de déléguer certaines fonctions aux Adjoints,

#### ARRETE

**Article 1 :** Délégation de fonction est accordée à **Madame Claude CARTON**, Deuxième Adjointe, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2026** concernant les affaires en matière de :

- Affaires sociales et solidarités (suivi des demandes d'aides, gestion des relations concernant les logements sociaux, l'aide sociale, la mobilité, l'insertion des personnes en difficultés, aides et actions en faveur des personnes âgées)
- Santé et affaires sanitaires

**Article 2 :** Madame Claude CARTON, Deuxième Adjointe, reçoit à ce titre délégation de signature pour tous les documents, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation de fonction, ainsi que tous les documents concernant l'ordonnancement de toutes les dépenses et recettes communales.

**Article 3 :** L'Adjointe exerce cette délégation de fonction et signature sous la surveillance et la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du C.G.C.T.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Vendôme et à l'intéressé.

**Article 5 :** Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission à Monsieur le Préfet et de sa publication.

Mondoubleau, le 25 mars 2026

Le Maire,

**Charles RICHARDIN**

Notifié à l'Adjoint le :

30/03/2026

Signature :

*(Handwritten signature)*





## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

08 AVR. 2026

**Arrêté n° 2026/31 du 25/03/2026 - DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
Monsieur THIERRY LOUVEL, 3<sup>e</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Mondoubleau,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints, proclamant Monsieur Thierry LOUVEL, Troisième Adjoint au Maire,

Considérant qu'il importe, dans un souci de bonne administration de la Commune, de déléguer certaines fonctions aux Adjoints,

### ARRETE

**Article 1 :** Délégation de fonction est accordée à **Monsieur Thierry LOUVEL**, Troisième Adjoint, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2026** concernant les affaires en matière de :

- Voirie et espaces publics : Eclairage public, cimetière, sécurité

**Article 2 :** Monsieur Thierry LOUVEL, Troisième Adjoint, reçoit à ce titre délégation de signature pour tous les documents, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation de fonction, ainsi que tous les documents concernant l'ordonnement de toutes les dépenses et recettes communales.

**Article 3 :** L'Adjoint exerce cette délégation de fonction et signature sous la surveillance et la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du C.G.C.T.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Vendôme et à l'intéressé.

**Article 5 :** Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission à Monsieur le Préfet et de sa publication.

Mondoubleau, le 25 mars 2026

Le Maire,

**Charles RICHARDIN**

Notifié à l'Adjoint le : 30/03/26

Signature :





## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

08 AVR. 2026

*A ou P*

**Arrêté n° 2026/32 du 25/03/2026 - DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A Madame Magalie PAULEAU, Conseillère municipale**

Le Maire de la Commune de Mondoubleau,  
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026,  
Considérant qu'il importe, dans un souci de bonne administration de la Commune, de donner délégation à Madame Magalie PAULEAU en qualité de conseillère déléguée,

### ARRETE

**Article 1 :** Délégation de fonction est accordée à **Madame Magalie PAULEAU**, conseillère déléguée, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2026** pour intervenir dans les domaines suivants :

- Communication municipale, réseaux sociaux
- Artisanat, commerce et tourisme
- Animation et événements

**Article 2 :** Madame Magalie PAULEAU, conseillère déléguée, reçoit à ce titre délégation de signature pour tous les documents, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation de fonction.

**Article 3 :** La conseillère déléguée exerce cette délégation de fonction et signature sous la surveillance et la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du C.G.C.T.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.  
Ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Vendôme et à l'intéressé.

**Article 5 :** Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission à Monsieur le Préfet et de sa publication.

Mondoubleau, le 25 mars 2026

Le Maire,

**Charles RICHARDIN**

Notifié à l'Adjoint le : 30.03.2026  
Signature :

